

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-223

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise CALAS Clément Service 624, rue de l'Épinette 62350 BUSNES afin de garantir le bon déroulement des travaux de déblaiement de la terre sur le chantier 68, Impasse Saint-Joseph à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face aux 662, 670 et 676 route de Bergues, et ce, le lundi 24 octobre 2022 de 7h à 18h.

L'entreprise est autorisée à stationner ses engins sur ces emplacements.

Un nettoyage des voies devra être effectué après les travaux. ATTENTION, en cas de journée pluvieuse, le chantier sera reporté.

ARTICLE 2 : L'entreprise CALAS Clément devra mettre en place la signalisation temporaire réglementaire afin de prévenir les usagers et riverains et notamment une signalisation par feux tricolores lorsque la circulation sera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives dès la pose de la signalisation par l'entreprise CALAS Clément et prendra fin dès son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise CALAS Clément

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ,

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 30 septembre 2022

Le Maire,
Frédéric DEVOS

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué

Maryse LEPROVOST

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 30/09/2022

Le Maire,
Frédéric DEVOS



Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Maryse LEPROVOST

